

LUCENS-INFO



Pont de Cremin

Photo Fabrice Duc

Table des matières

Le clin d'œil du Syndic	pages	3-4
Sociétés diverses de la Commune admin. de Lucens	page	5
Nouveau - Application pour smartphones	pages	6-7
Cartes CFF	page	8
Crottes de chiens	page	9
Inscription des chiens	pages	10-11
AISTBV - Nouveau site internet	pages	12 à 14
AISTBV - Mises à l'enquête	page	15
ABSMAD	page	16
Objets perdus/trouvés	page	17
Pro Senectute - Gymnastique - Lucens	page	19
Bibliothèque "Rêves à lire"	page	21
Utile	page	22

"Le clin d'œil du Syndic"



A quand un retour à la normale ?

Depuis quasiment une année, la pandémie de Covid-19 nous touche et a grandement modifié notre manière de vivre. Les multiples directives de la Confédération et du canton provoquent un appauvrissement certain de la vie sociale, culturelle et sportive. Ceci sans parler de la vie professionnelle qui est passablement perturbée au gré de ces directives. Il est temps que nos dirigeants fédéraux et cantonaux prennent conscience que le risque d'une troisième vague ne soit plus simplement sanitaire, mais également psychologique.

Tous les jours, je constate de plus en plus le ras-le-bol des habitants qui ne peuvent plus se rencontrer, se réunir à plusieurs familles, participer à des soirées, assister à des rencontres sportives en tous genres, prendre des vacances en groupe ou tout simplement chanter avec les amis. Ces manques de relations sociales commencent à peser sur la vie de tout un chacun.

Il est temps que la population puisse s'appuyer sur des perspectives de retour à la normale dans un avenir proche et de permettre à tous les professionnels de la restauration, de l'événementiel, de la culture, de la vente et de toutes les professions touchées de pouvoir reprendre leurs activités prochainement.

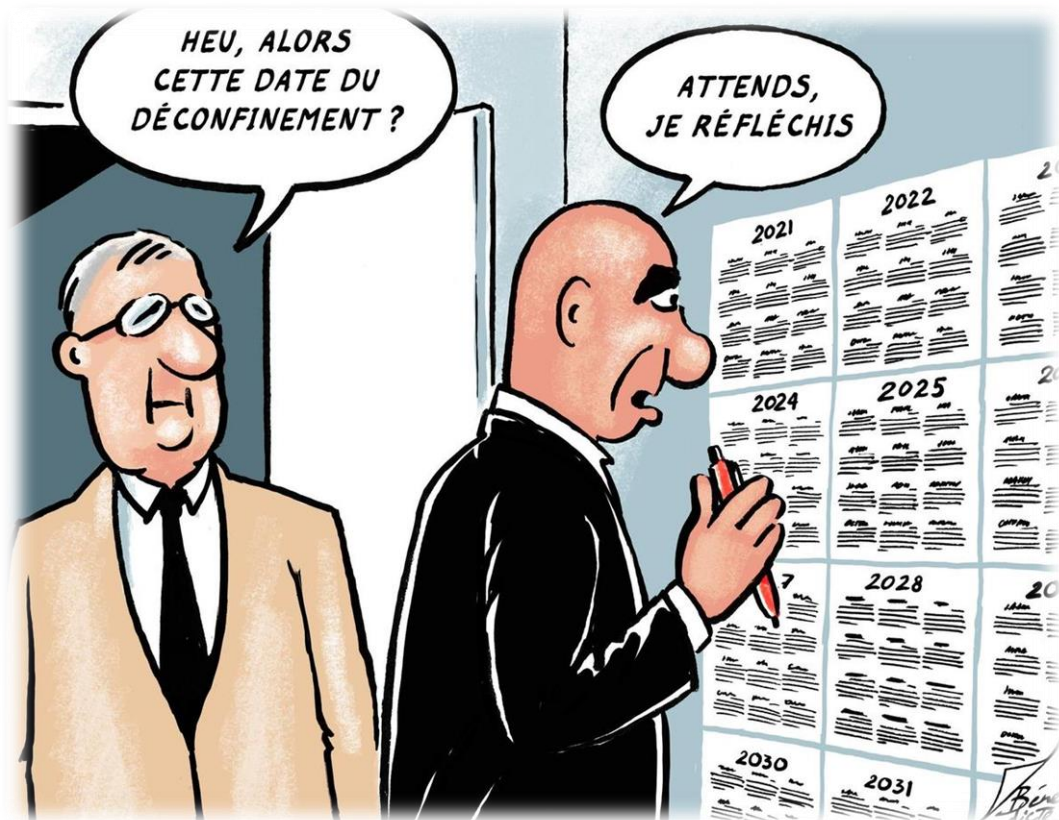
Il serait catastrophique que nous passions encore tout le printemps et l'été dans un confinement strict que plus personne ne souhaite.

Prendre des précautions, oui ! Se protéger oui ! Mais en temps qu'êtres humains, nous avons besoin de contacts et de vie sociale, que ce soit pour nous épanouir, progresser ou plus simplement pour pouvoir vivre !

J'espère que le dessin de Bénédicte, paru dans le journal "24 heures" du 04.02.2021, ne soit pas source de réflexion auprès de nos Autorités fédérales ou cantonales et que des mesures de déconfinement n'attendent pas la Saint-Glinglin.

Continuez à vous protéger, prenez soin de votre santé et surtout j'espère que le confinement sera bientôt derrière nous.

Le Syndic



Sociétés diverses de la Commune administrative de Lucens


Union des sociétés locales

 Abbaye du Soleil

 Ski-club

 Association des Parents d'Elèves

 Aviculture Lucens

 Bibliothèque "Rêves à Lire" de Forel-sur-Lucens

 Chœur mixte Chantebroye

 Comité d'animation de Brenles

 Comité d'animation de Chesalles

 Dames de Forel

 FC-Etoile Broye

 Fête des enfants

 GCAIL

 Gymnastique FSG Lucens

 Gym dames Lucens

 Harmonie l'Abeille

 Jeunesse BCS

 Jeunesse de Lucens (inactive)


 La Forelloise

 Les Seigneurs de la nuit

 S'am-Bren-Ches

 Tennis club Lucens

 VBC Union

 Vélo-club Broye

 Société de Tir de Brenles-Chavannes

 *Société de Développement Lucens*

 Abbaye des Nations de Brenles

 Amicale de la Grand-mère

 Amis du Four à pain

 Armes réunies

 Club des Aînés

 Club des Caisses à Savon de Sarzens

 Gym-Hommes Lucens

 Moto Club Les Castors

 Société de pêche de Lucens

 Les Mercredistes



N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.
Merci de nous communiquer un
éventuel oubli ou une erreur.



Dès février 2021

La Commune de Lucens lance son application mobile.

Recevoir des notifications, consulter des informations sur votre téléphone : c'est possible avec l'application "Lucens-App", disponible pour Android, Apple, et comme Web app.

Cette application mobile officielle est disponible dès février 2021, dans le Google Store et dans l'Apple Store. Gratuite, cette application "Lucens-app" met en exergue l'actualité de la Commune.



N'hésitez pas à télécharger l'application dans Google Store ou Apple Store

"LUCENS-APP"



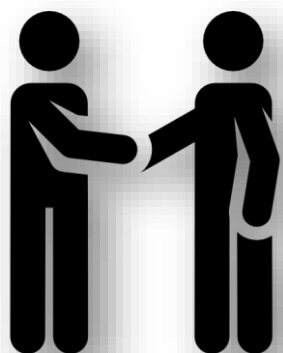
INFORMER

Cette application sert à informer instantanément et gratuitement nos citoyens sur les chantiers communaux, les fermetures de routes, les mises à l'enquête, les manifestations organisées dans notre commune.



NOTIFIER

Alors que le taux d'ouverture des emails marketing est au plus bas, celui des notifications push est à plus de 90% avec un taux de conversion 4,5 fois plus important. Sons, vibrations, bannières ou pastilles, le choix est large pour attirer l'attention du mobinaute. Attention, ne pas en abuser, il faut être présent sans "déranger" plusieurs fois par jour.



FEDERER

Notre smartphone est toujours dans notre poche ! Eh oui, avoir une application permet aux citoyens d'avoir accès à l'actualité de la commune, aux informations essentielles n'importe quand, n'importe où... De par cette proximité, cela en fait un très bon outil de marketing relationnel.

Sylvain Schüpbach, municipal

Cartes CFF

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune de Lucens ne met en vente plus que **2** cartes journalières CFF par jour.

Le prix est de Fr. 40.00 pour les habitants de la Commune de Lucens et de Fr. 50.00 pour les habitants de l'extérieur.

Les réservations se font par téléphone au 021/906.15.50 ou directement au guichet de la réception de l'Administration communale, au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif. Une fois la(les) carte(s) commandée(s), il suffit de la(les) retirer au guichet de la réception dans les 3 jours suivant la réservation.

Les cartes retirées ne sont pas remboursées par la Commune.



Crottes de chiens

Nous rappelons aux détenteurs de chiens que des poubelles à crottes sont installées à plusieurs endroits dans l'ensemble du territoire communal.

Nous vous remercions de les utiliser en déposant les crottes de chiens dans les sachets puis dans la poubelle. Ceci afin de garder les espaces publics le plus agréable possible !



Merci !



Inscription des chiens

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer à l'Administration communale, Office de la population de Lucens :

- tous les chiens acquis ou reçus qui n'ont pas encore été annoncés ;
- les chiens décédés, vendus ou donnés pour radiation.

Il suffit de se présenter à l'Office de la population au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, muni du carnet de vaccination du chien et de procéder à son inscription.

Tous les propriétaires de chiens doivent être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Il est rappelé aux articles 7 et 8 du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens les choses suivantes :

- Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal ;
- Toute acquisition, réception et naissance de chiens, en cours d'année, doivent être annoncées dans les 30 jours à l'Office de la population ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les chiens doivent être identifiables au moyen d'une puce électronique.

Règlement de police de la Commune de Lucens :

Art. 29.-

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- a) de troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment par leurs cris ;
- b) de porter atteinte à la sécurité d'autrui ;
- c) de dégager des odeurs gênantes pour le voisinage ;
- d) de souiller les voies publiques et privées.

Art. 30.-

Il est interdit de laisser divaguer les animaux qui compromettraient la sécurité publique.

En cas d'urgence, la police peut faire saisir et conduire à la fourrière les animaux trouvés sur la voie publique. Le détenteur de l'animal en est informé dans la mesure du possible.

Art. 32.-

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.

La Municipalité détermine les lieux et manifestations dont l'accès est interdit aux chiens.

La Municipalité peut prescrire aux propriétaires de chiens de prendre toutes les mesures utiles en vue de les rendre inoffensifs ; en cas de nécessité, elle peut ordonner le séquestre de l'animal aux frais du détenteur.

Le Bâtiment administratif est interdit aux chiens.

Art. 33.-

Les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Lorsqu'un chien errant, trouvé sans collier ou sans médaille, est séquestré, il est placé en fourrière.

Les frais qui doivent être payés pour obtenir la restitution de l'animal dans le délai légal de six jours comprennent les frais de transport, de fourrière et, le cas échéant, l'examen du vétérinaire.



AISTBV – Nouveau site internet

Présentation du nouveau site internet de l'AISTBV (Association Intercommunale Service technique Broye vaudoise), www.aistbv.ch.

The image displays three overlapping screenshots of the AISTBV website. The top screenshot shows the homepage with the AISTBV logo and navigation menu. The middle screenshot shows a map of the service area with lists of communes under the categories Lucens, Valbroye, and Villarzel. The bottom screenshot shows the 'Commune de Lucens' page with a list of regulations and plans.

AISTBV
Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise

Accueil Membres L'AISTBV Géoportail Règlements communaux Formulaires Contact

Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise

AISTBV
Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise

Accueil Membres L'AISTBV Géoportail Règlements communaux Formulaires Contact

Lucens

- Lucens
- Oulens-sur-Lucens
- Cremin
- Forel-sur-Lucens
- Chesalles-sur-Moudon
- Sarzens
- Brenles

Valbroye

- Granges-près-Marnand
- Marnand
- Seigneux
- Cerniaz
- Villars-Bramard
- Combremont-le-Petit
- Combremont-le-Grand
- Sassel

Villarzel

AISTBV
Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise

Accueil Membres L'AISTBV Géoportail Règlements communaux

Commune de Lucens

Règlement sur l'épuration des eaux usées
Règlement sur la distribution de l'eau potable
Règlement sur la distribution d'eau (AEBCCS)

Lucens

- Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions
- Plan général d'affectation 1:5000
- Plan du centre 1:1000
- Plan des limites des constructions 1:1000
- PEP Champs de la Croix 24.05.1985
- PPA Limite de zone de verdure Prés Nicaty 13.03.1992
- PEP Quartier de la Grand'Rue 22.06.1962
- PQ En Bergère 31.07.1991
- PPA En Bergère 26.01.1990
- PEP En Bergère 05.11.1986
- PQ Prés de la Couronne 08.03.2006
- PAC Plan d'affectation cantonal La Maladeire 13.05.1995

Plans des lisières

- Champs de la Croix-Au Clonsel
- Clos du Pont
- Commun d'Enhaut
- Le Château
- La Gravaire
- Les Crétuz
- Praz la Mort

Oulens-sur-Lucens

- Règlement et plan de la zone réservée
- Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions

Les collaborateurs



Philippe Pahud
Directeur



Evelyne Di Muccio
Secrétariat général



Corinne Pasche
Secrétariat et
comptabilité



Raphaël Thierrin
Police des
constructions



Florian Barraud
Projet et chantier



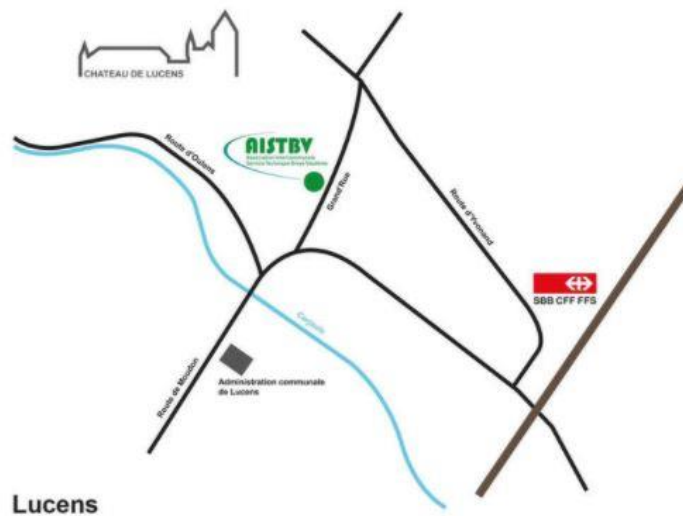
Robert Borghouts
Géomatique SIT



Guillaume Pidoux
Géomatique SIT

Nos bureaux

Lucens
Grand'Rue 5b
Case postale 188
1522 Lucens



Lucens

Formulaires

Conformément aux dispositions légales de l'art.125 LATC, le maître de l'ouvrage informe du début et de l'achèvement des travaux
Conformément aux dispositions légales de l'art. 77 ss RLATC, l'entreprise informe des travaux qu'elle effectuera.

Annonce d'avancement des travaux de chantier, de bâtiment et de génie civil

* Champ(s) obligatoire(s)

Maître de l'ouvrage (propriétaire) *

Prénom

Nom

Localité, adresse du chantier *

Contact

Lucens

Grand'Rue 5b
Case postale 188
1522 Lucens
+41 21 906 15 65

Horaires :
Lundi au jeudi de 8h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30
Vendredi jusqu'à 16h00

Email:
info@aistbv.ch

Valbroye

Bâtiment administratif
Rue du Collège 18
1523 Granges-près-Marnand
+41 26 534 89 09

Horaires :
Lundi - vendredi de 9h00 à 11h00 et 13h30 à 16h00
(mardi téléphone uniquement)

Formulaire de contact

* Champ(s) obligatoire(s)

Nom *

Prénom

Nom

Message *

E-mail *

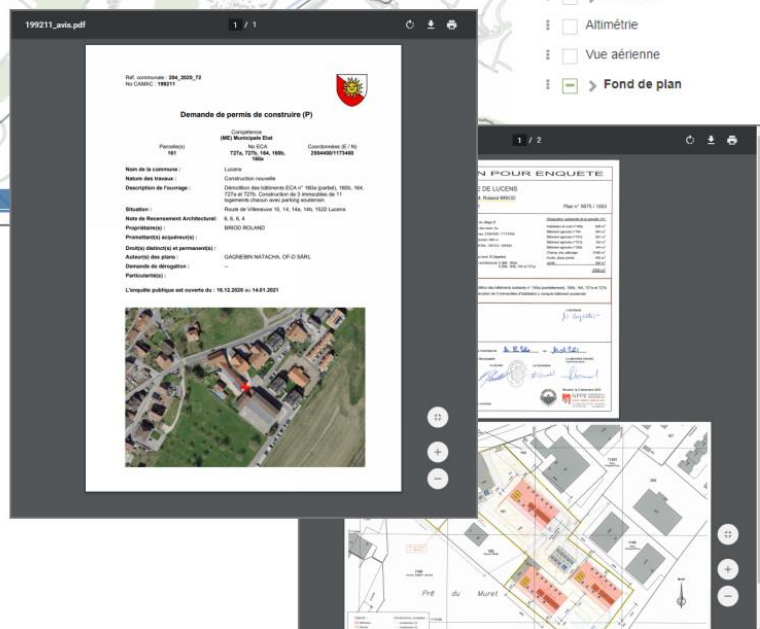
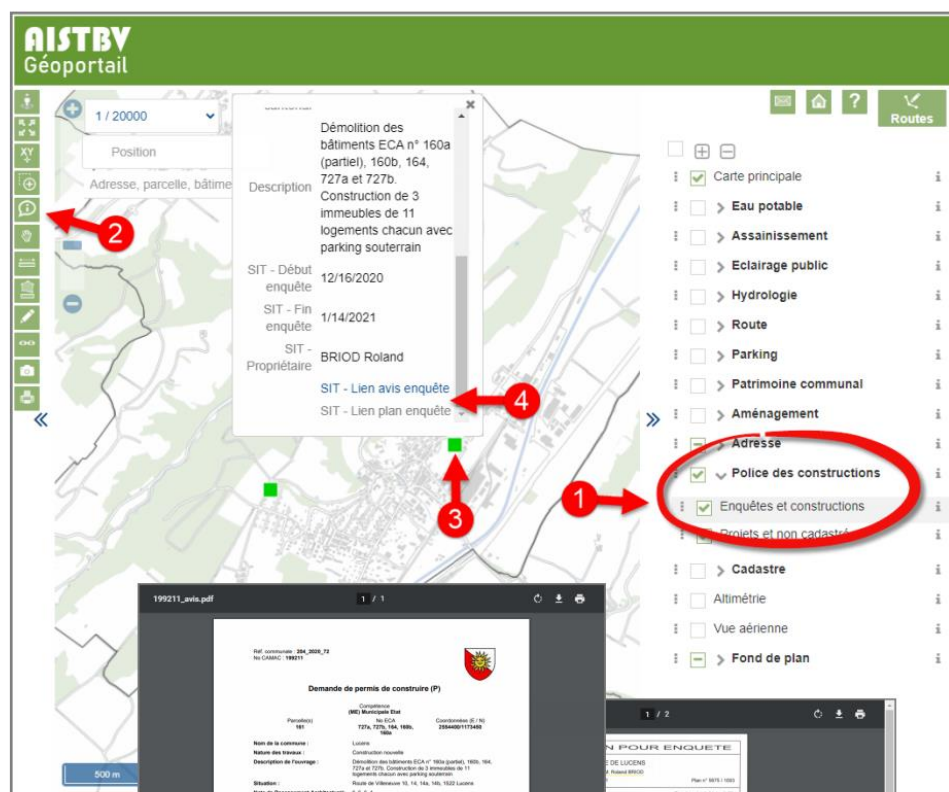
Téléphone *

Consultation des mises à l'enquête depuis le guichet virtuel

Consultation des enquêtes sur le géoportail de l'AISTBV

Les avis de mise à l'enquête publique, les plans de géomètre et les plans d'architecte sont dès à présent consultables via le géoportail de l'AISTBV sur geo.aistbv.ch.

En suivant les étapes ci-dessous, vous aurez accès aux différentes informations:



Police des constructions

- Enquête
- Chantier
- ▲ Permis habiter/utiliser
- Prévu
- En cours
- Bloqué
- Démolition
- Transformation
- Bâtiment projeté



ASSOCIATION BROYARDE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE
DIRECTION ET CENTRES MÉDICO-SOCIAUX D'AVENCHES, MOUDON ET PAYERNE

L'ABSMAD C'EST...

Plus de 300 collaborateurs répartis dans plusieurs équipes composées d'infirmiers, infirmiers assistants, assistants en soins et santé communautaire (ASSC), spécialistes, ergothérapeutes, assistants sociaux, diététiciennes, auxiliaires de santé, auxiliaires au ménage, aides-soignants, aides familiales, livreurs de repas et personnel administratif et encadrement

DIRECTION Rue de Savoie 1	AVENCHES Place de la Gare 10	MOUDON Av. de Cerjat 6	PAYERNE Grand-Rue 19
			
026 / 662 41 71 direction.absmad@avasad.ch	026 / 676 90 00 cms.avanches@avasad.ch	021 / 905 95 95 cms.moudon@avasad.ch	026 / 662 41 41 cms.payerne@avasad.ch
www.absmad.ch			

NOTRE MISSION

Nous aidons la population de la Broye vaudoise à :

- ✚ Rester à domicile malgré les problèmes de santé en conservant la meilleure indépendance possible dans le respect de l'autonomie
- ✚ Retourner à domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation
- ✚ A prendre soin des nouveau-nés ou jeunes enfants

POUR QUI ?

L'aide et soins à domicile s'adresse aux personnes de tous âges dépendantes, momentanément ou durablement malades ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches. Elle s'adresse aussi aux familles avec des nouveau-nés ou de jeunes enfants.

Pour obtenir les prestations d'aide et de soins à domicile, il est indispensable d'avoir un médecin traitant.

NOS PRESTATIONS

Les soins

- Soins d'hygiène et de confort
- Soins infirmiers
- Ergothérapie
- Conseils nutritionnels

L'aide à la vie quotidienne

- L'entretien du ménage
- Les repas à domicile
- L'aide à la famille

Le conseil social

La sécurité à domicile

Les moyens auxiliaires

La mobilité et les transports (TMR)

Les consultations Petite Enfance

La prévention

Les Proches Aidants



Certaines prestations d'aide et de soins à domicile sont remboursées par les assurances maladie et/ou financées par des subventions des pouvoirs publics. Les prestations non remboursées, ainsi que la part non-subventionnée sont à la charge de la clientèle

Objets perdus/trouvés

Vous avez retrouvé un objet qui ne vous appartient pas ? Faites une bonne action et ramenez-le au Bureau d'Accueil de l'Administration communale de Lucens ! L'heureux propriétaire vous en remerciera.

Au contraire, vous avez perdu un objet qui vous appartient ? Faites un tour dans nos locaux afin de contrôler si une bonne âme nous l'a déposé !

Quelques photos des objets trouvés dans les salles de gym :



Lucens



Gymnastique

LUCENS

Bouger et garder la forme à tout âge !

Cours collectifs destinés aux seniors débutants et avancés, dispensés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Encadrement assuré par des moniteurs formés en sport des adultes suisse (esa), reconnus par l'Office fédéral du sport.

Lieu	Ancien Collège de l'Hôtel de Ville Rue des Greniers 8
Dates et horaire	Mardi de 14h à 15h dès le 29 septembre 2020 Hors vacances scolaires
Participation	CHF 7.- la séance, abonnement semestriel Entrée possible à tout moment
Renseignements	Pro Senectute Vaud Sport et santé 021 646 17 21
Inscription	sport@vd.prosenectute.ch

Rive-gauche



Utile

Administration communale
Place de la Couronne 1
Case postale 95
1522 Lucens

Horaires :

Lundi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mardi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Mercredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h30

Jeudi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 18h00, **uniquement Accueil et Office de la population**

Vendredi : 8h00 - 11h30 et 14h00 - 16h00

L'Office de la population est fermé le mardi tout le jour

	Téléphone	Courriel
Guichet d'accueil :	021/906.15.50	commune@lucens.ch
Bourse communale :	021/906.15.59	bourse@lucens.ch
Police administrative :	021/906.15.50	police@lucens.ch
Contrôle des habitants :	021/906.15.61	habitants@lucens.ch
Secrétariat municipal :	021/906.15.50	commune@lucens.ch
Service de voirie :	021/906.15.68	voirie@lucens.ch
Ass. Intercommunale Service technique Broye vaudoise : (Grand-Rue 5b)		
	021/906.15.65	info@aistbv.ch



Un peu de couleurs dans vos cœurs en cette
période difficile

Prenez soin de vous !